

# EXTRAIT du REGISTRE DES ELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 décembre 2023

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire



L'an deux mil vingt-trois et le douze décembre 2023 à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.

N° 34

**Etaient présents** : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Stéphane BERTHOMIER, Maires - Adjoint, M. Pascal CAVITTE, M. Michel BREUILH, Mme Ana-Maria FERREIRA, Mme Christèle COURSAT, Mme Yvette FOURNIER, Mme Christine BUISSON-COMBE, Mme Ayse TARI, M. Patrick BROQUERIE, M. Gérard FAUGERES, Mme Christine DEFFONTAINE, M. Clément VERGNE, Mme Aïcha RAZOUKI, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, Mme Anne BOUYER, M. Henry TURLIER, Mme Micheline GENEIX, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 27 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient représentés** : Mme Stéphanie PÉRIER à partir de 18h40 par M. Clément VERGNE, M. Fabrice MARTON par Mme Ana-Maria FERREIRA, M. Yvon DELCHET par M. Bernard COMBES, Mme Zohra HAMZAoui par Mme Yvette FOURNIER, M. Serge HULPUSCH par Mme Sylvie CHRISTOPHE.

**Etait absent** : M. Grégory HUGUE.

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

---

**Adhésion, au titre de l'année 2024, à l'Association « Les amis de Mulatet », versement de la cotisation correspondante et désignation d'un représentant du Conseil Municipal pour siéger au sein de cette association**

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le budget communal,
- Considérant que les entreprises installées sur le secteur de Mulatet ont créé une association intitulée « Les amis de Mulatet » afin de les fédérer et d'organiser des actions visant à valoriser leur action,
- Considérant que la Ville de Tulle, propriétaire du Centre Technique Municipal situé sur cette zone, a été sollicitée pour faire partie de cette association,
- Considérant que la Ville de Tulle souhaite adhérer, au titre de l'année 2024, à l'Association « Les amis de Mulatet »,
- Considérant qu'il convient, par ailleurs, de désigner un représentant du Conseil Municipal pour siéger au sein de ladite association,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**1- Décide** l'adhésion de la Ville de Tulle, au titre de l'année 2024, à l'Association « Les amis de Mulatet » et le versement de la cotisation en résultant dont le montant s'élève à 300 €.

**2 - La dépense** correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget Ville.

**3- Désigne** Monsieur Michel BOUYOU pour représenter la Ville de Tulle au sein de ladite association.

**4 -** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



Le secrétaire de séance

Clément VERGNE

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Clément VERGNE", written over a horizontal line.

Transmis au Contrôle de Légalité le : **18 DEC. 2023**

Date et ref de l'accusé de réception : **18 DEC. 2023**

*584 - 12/12/2023*